

Conseil municipal*Programme de sobriété***oct
2023**

énergétique : la municipalité souhaite commencer des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie qui permettraient de réduire la facture d'électricité et contribueraient à la préservation de l'environnement, ciel étoilé et biodiversité nocturne. Aussi, le Conseil décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit dans le village dès que les horloges astronomiques seront installées par le SDEE et charge Mme le Maire de prendre les arrêtés de modalités d'application de cette mesure.

RPQS : le Conseil valide les Rapports 2022 sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement et autorise sa diffusion sur les sites appropriés.

DECI : profitant des travaux de voirie dans la rue des Remparts, le Conseil valide la mise en place d'un poteau de Défense extérieure contre l'incendie sur le parking du Centre d'incendie et de secours, et charge Mme le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la DETR.

DM : Mme le Maire expose au Conseil que certains crédits ouverts sur le budget 2023 de la Commune ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder à des réajustements de comptes. Les Conseillers approuvent la décision modificative telle que présentée.

Participation des communes années 2021-2022 : suite au courrier de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée concernant le maintien des mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente de la participation au financement du ramassage des transports scolaires journaliers, la mairie vote la quote-part communale soit 3 048 €.

Questions diverses : le Conseil désigne parmi ses membres pour participer aux travaux de la commission de contrôle des listes électorales de la Commune : Aurélie Baffie et Francis Bastide.

NB : le compte rendu exhaustif du Conseil est affiché en mairie.